

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

**- 8 NOV. 2022**

L'an **deux mil vingt deux, le vingt six octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Amandine MORENO, M. Jean-Michel BALLARIN, M. Mohammed EL HABCHI.

Étaient absents excusés : M. Claude ESCLOUPIER, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFOS, M. Stéphane PEILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE, M. Denis DEZARNAUD.

Procurations : Mme Brigitte MARSEILLE en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Stéphane PEILLE en faveur de M. Mohammed EL HABCHI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-109**

Domaine : 1.1 - Marchés publics

**OBJET : Marché 22-004 : Création d'un lotissement communal TRANCHE 1 : attribution et signature du marché.**

Vu la délibération n° 2012-050 en date du 3 avril 2012 par laquelle le conseil municipal a autorisé M. Le Maire à lancer une étude technico économique de faisabilité ;

Vu la délibération n°2013-059 en date du 30 mai 2013 par laquelle le conseil municipal a autorisé M. Le Maire à engager une procédure de modification simplifiée du PLU pour le projet de lotissement communal – pont de la Jirette ;

VU la délibération n° 2013-100 en date du 18 décembre 2013 par laquelle le conseil municipal a autorisé M. Le Maire à déposer les permis d'aménager et lancer la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un lotissement communal ;

Vu la délibération n°2013-112 en date du 18 décembre 2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé le changement de titre de la DCM 2013-059 de « révision simplifiée n°1 » en « modification simplifiée n°1 » ;

Vu l'arrêté n°2014-03-1398 en date du 11 mars 2014 par lequel la commune a confié à la SARL OPALE un marché de maîtrise d'œuvre n°14-001 pour la création d'un lotissement communal;

Vu l'arrêté n°2012-04-1277 en date du 20 avril 2012 par lequel la commune a projeté la réalisation d'une étude technico-économique pour la création d'un lotissement communal ;

Considérant que la Commune a décidé de créer un lotissement communal au lieu-dit Charla cadastré section AX n°51 d'une superficie de 54 941m<sup>2</sup> en partie, réservant une superficie de 2000 m<sup>2</sup> pour la création d'un château d'eau ;

Afin de réaliser ces travaux, la Commune a lancé une consultation selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés Publics).

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié :

- sur la plateforme dématérialisée des marchés publics [www.emarchéspublics.com](http://www.emarchéspublics.com) en date du 22/06/2022 annonce n°872320.
- Dans le journal L'INDEPENDANT en date du 23 juin 2022 annonce n°180671.

Considérant que la consultation a porté sur deux lots :

- LOT 1 : Terrassement – voirie - réseaux humides.
- Lot 2 : Réseaux secs.

Considérant qu'à l'issue de la consultation le 2 septembre 2022 à 12h00, la commission MAPA composée des membres de la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 6 septembre 2022 à 10H00 que les entreprises suivantes ont présenté les offres qui se décomposent comme suit :

ENTREPRISES	Montant €/HT	NOTE PRESTATION/40	NOTE TECHNIQUE/60	NOTE GENERALE/20	CLASSEMENT
<b>LOT 1 TERRASSEMENT VOIRIE RESEAUX HUMIDES</b>					
CAZAL	362 936.00	35	58	18.6	4
AUDE TP	529 516.80	30	60	18	6
AUDE TP VAR1	412 424.80	31	60	18.2	5
AUDE TP VAR2	357 255.80	36	60	19.2	3
AUDE TP VAR3	429 128.00	30	60	18	6
CHAUVET TP	424 985.00	30	58	17.6	8
CHAUVET TP VAR	328 110.00	39	58	19.4	2
COLAS	447 188.40	29	58	17.4	9
<b>OCTP</b>	<b>318 775.14</b>	<b>40</b>	<b>58</b>	<b>19.6</b>	<b>1</b>
CMTP	394 207.50	32	34	13.2	12
CMTP VAR	375 067.50	34	34	13.6	11
CAMPILLO TP	401 940.00	32	42	14.8	10
<b>LOT 2 RESEAUX SECS</b>					
<b>SAS ROBERT</b>	<b>96 705.00</b>	<b>31</b>	<b>60</b>	<b>18.2</b>	<b>1</b>
ENGIE INEO	116 665.00	26	49	15	4
DEBELEC	82 270.00	36	53	17.8	2
CAMPILLO TP	74 648.00	40	39	15.8	3

La commission Ad'hoc composée des membres de la CAO réunis le 6 septembre 2022, a décidé de retenir le classement proposé dans le rapport d'analyse des offres, et propose de retenir les entreprises suivantes qui s'avèrent les mieux disantes :

ENTREPRISES	Montant €/HT
<b>LOT 1 TERRASSEMENT VOIRIE RESEAUX HUMIDES</b>	
SAS OCTP	318 775.14
<b>LOT 2 RESEAUX SECS</b>	
SAS ROBERT	96 705.00

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

- 1- D'approuver l'opération sus visée.
- 2- De confier le marché de travaux n°22-004 tel que sus visé.

- 3- D'approuver les conditions de réalisation de ses travaux précisées dans les pièces du marché, à savoir : l'acte d'engagement, le CCTP, le CCAP, le PGC, le DPGF, les plans, les mémoires techniques.
- 4- D'imputer les dépenses au Budget Primitif 2023 du lotissement communal la Jirette.
- 5- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération, notamment la signature des marchés.

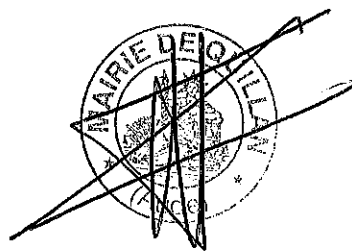
Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir délibéré

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
M. Pierre CASTEL



**2022-109****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2022-11-08T10-20-45.00 ( MI240961329 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20221108-2022-109-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Marché 22-004 : Création d'un lotissement communaux  
TRANCHE 1 : attribution et signature du marché.**Date de décision :** Nov 8, 2022 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Marchés publics**Acte :** [MA-DEL-2022-109.PDF](#)

<b>Préparé</b>	Date <b>08/11/22 à 10:20</b>
<b>Transmis</b>	Date <b>08/11/22 à 10:20</b>
<b>Accusé de réception</b>	Date <b>08/11/22 à 10:30</b>

Par <b><u>ROUJOU Carole</u></b>
Par <b><u>ROUJOU Carole</u></b>